Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le 29/10/25



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICII Séance du 27 octobre 2025

ID: 026-212601249-20251027-DEL 2025 065-DE

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq le conseil municipal de la commune d'Etoilesur-Rhône, dûment convoqué en date du 21 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (18): Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN.

Absents ayant donné pouvoir (5): Christiane PERALDE pouvoir à Anne-Marie DUBOIS, Françoise DELAMONTAGNE pouvoir à Odile MOURIER, Jean-Christophe CHASTANG pouvoir à Daniel IMBERT, Christine JARGEAT pouvoir à Marie-Claire FAURE, Isabelle LEO pouvoir à Florence CHAREYRON.

**Absents (3)**: Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI. Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

=

100

103

100

81

101

103

100

33

10

圆

300

E E

Le Procès-Verbal de la séance du 9 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

## DEL-2025-065) SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU SUD VALENTINOIS / RAPPORT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2024

Conformément aux articles D2224-11 et D2224-3 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les communes et EPCI de 3500 habitants et plus

- ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.
- Il met à disposition du public le ou les rapports en question.

Madame le Maire présente donc le rapport du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois pour l'année 2024, sur la gestion du service public de l'eau potable.

Pour l'exercice 2024, le prix de l'eau s'établit à 1.94 € TTC le m3 pour une facture de 120 m³, au lieu de 1.85€ en 2023.

Le conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de l'eau potable 2024 établi par le Syndicat Mixte des eaux du Sud Valentinois.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

ETOILE SUR RHONE

Le 27 octobre 2025

Le Maire

Françoise CHAZAL